

**DIRECTION DE L'URBANISME
ET DE L'AMENAGEMENT**

AR21000075

ARRETE DE NUMEROTAGE

Le Maire de la Ville de Lagny-sur-Marne ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2213-28 ;

VU l'arrêté AR200000587 en date du 28 décembre 2020 donnant à Mme. Laetitia ROBINARD-BONIN Directrice Générale Adjointe des Services, délégation de signature ;

CONSIDÉRANT la demande reçue le 05/03/2021 du cabinet Marmagne concernant la division nécessitant la création d'une nouvelle adresse.

ARRETE

ARTICLE 1 – Une nouvelle construction à usage d'habitation à été créée sur la parcelle AE 418 et portera l'adresse suivante :

- Construction ancienne Lot B : 25 Impasse du Pont Hardy
- Construction récente Lot A : 25A Impasse du Pont Hardy

ARTICLE 2 – Aux termes de l'article R.421-1 du code de la justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Melun.

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée :

- Au Sous-Préfet de Torcy ;
- A la poste plateforme de distribution du courrier de Saint-Thibault-des-Vignes ;
- Au centre des Impôts Fonciers Pôle Topographique de Meaux ;
- Au commissariat de Police de Lagny-sur-Marne ;
- A la caserne des Pompiers de Lagny-sur-Marne ;
- Aux intéressés.

Fait à LAGNY-SUR-MARNE, le douze mars deux mille vingt-et-un.

Signé : **Jean-Paul MICHEL**, maire de Lagny-sur-Marne

Pour extrait conforme, Lagny-sur-Marne le 12 mars 2021

Certifié Exécutoire à la suite de sa transmission en Sous-Préfecture : 15/03/2021

A son affichage le : 15/03/2021

Lagny-sur-Marne le : 15/03/2021

Pour le Maire et par Délégation,

La Directrice Générale Adjointe des Services,



Laetitia ROBINARD-BONIN